

Procès-verbal de séance du Conseil municipal

Séance du mardi 09 avril 2024 à 17 heures 00

Le 09 avril 2024 à 17 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Gabriel Hamann, Maire.

Étaient présents :

Mmes COURTOY Marguerite, DEVOILLE Monique, GALMICHE Gisèle, GALMICHE Claudine, KOWALIK Anne-Charlotte (arrivée 17h40), Mme LASSAUGE Emilie (départ 18h35) - Mrs BORDOT Patrick, BOURGOGNE Anthony, HAMANN Gabriel, JEANNEY Paul, MEUNIER Alain (arrivée 17h20, pouvoir à M. BORDOT), GOURGUECHON Philippe, DOILLON Marc (arrivé 17h10) - DESCHASEAUX Francis

Étaient absents : LARRIERE Sophie (pouvoir à Mme KOWALIK Anne-Charlotte),

Secrétaire de séance : Mme DEVOILLE Monique

Début de séance : 17h00

Adoption du procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité.

1. Adhésion au dispositif chèque énergie

Monsieur le Maire informe que le chèque énergie est un dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie (facture électricité, de gaz, de fioul ou d'autres combustibles de chauffage (bois etc)). Ce chèque énergie est attribué sous condition de ressources et envoyé nominativement à l'adresse connue des services fiscaux. Il pourrait être utilisé par les affouagistes. Pour ce faire, la collectivité doit adhérer au dispositif chèque énergie, ce qui nous permettrait d'enregistrer nos coordonnées bancaires en vue d'enregistrer les chèques énergies sur leur plateforme. Cet enregistrement déclencherait le versement du montant du chèque sur notre compte au SGC de Luxeuil.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au dispositif chèque énergie comme acceptant le titre « chèque énergie » comme moyen de paiement et de l'autoriser à signer la convention et toutes pièces afférentes au dossier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'adhérer à ce dispositif.

2. Subventions de fonctionnement 2024

M. Le Maire déclare que la commission « subventions » s'est réunie le 8 février 2024 pour étudier les demandes de subventions reçus pour 2024.

Arrivée de M. DOILLON à 17h10

Il donne lecture du tableau des subventions de fonctionnement retenues par la commission :

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET 2024

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION VERSEE EN 2022	SUBVENTION VERSEE EN 2023	SUBVENTION VERSEE EN 2024
SPORTING CLUB FOOT	3 900.00 €	3 900.00 €	3 500.00 €
TENNIS CLUB CORBENAY	3 530.00 €	3 530.00 €	3 530.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 000.00 €	1 000.00 €	2 000.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	100.00 €	100.00 €	100.00 €
COMITE DE JUMELLAGE	850.00 €	500.00 €	1 000.00 €
FNATH	150.00 €	150.00 €	150.00 €
ACCA	500.00 €	500.00 €	500.00 €
ASSOCIATION DES PETITS LOUPS	4 300.00 €	4 998.00 €	5 500.00 €
COLLEGE DES COMBELLES	350.00 €	0.00 €	0.00 €
PREVENTION ROUTIERE VESOUL	50.00 €	50.00 €	150.00 €
GROUP MILITARY FOUGEROLLES	150.00 €	150.00 €	150.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DES COMBELLES	0.00 €	350.00 €	350.00 €
ASSOCIATION BANQUE ALIMENTAIRE DE FRANCHE COMTE	0.00 €	50.00 €	50.00 €
ASSOCIATION COURIR LE MONDE			150.00 €
TOTAL	14 880.00 €	15 278.00 €	17 130.00 €

M. Le Maire apporte des précisions sur les subventions suivantes :

- Gym volontaire : augmentation de la subvention en raison d'une deuxième séance mise en place en 2024
- Association du jumelage : Déplacement à Plaine Haute et concert de Noël
- Association des Ptitis Loups : projet Grand Nord avec des ateliers
- Association courir le Monde : demande exceptionnelle cette année pour effectuer des courses à la Réunion.

Mme LASSAUGE souhaitait une information sur la subvention qui n'est plus versée au collège des Combelles.

M. HAMANN informe que cette subvention n'est pas à verser au collège mais à l'association sportive du collège des Combelles. C'était une erreur en 2022.

A l'unanimité, les membres du conseil valident les subventions de fonctionnement 2024.

3. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

M. Le Maire informe que les agents de la fonction publique territoriale comme les fonctionnaires d'Etat ou hospitaliers peuvent bénéficier d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Il rappelle les conditions cumulatives requises pour bénéficier de cette prime :

- a. être nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- b. Être employés et rémunérés par un employeur au 30 juin 2023,
- c. Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

M. Le Maire informe que le Comité Social Territorial en date du 2 avril 2024 a rendu un avis favorable pour le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sur les bases suivantes :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Plafond réglementaire	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	400€
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	350€
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	300€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	250€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	200€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	175€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	150€

M. Le Maire annonce qu'il a pris la décision de verser la prime à 50 %. Cette prime est versée à l'ensemble du personnel en fonction de sa tranche de rémunération et la quotité du temps de travail.

M. DOILLON affirme que cette prime est proratisée également en fonction de l'absentéisme.

Après vérification, la prime est versée en fonction de la quotité du temps de travail et/ ou de la durée de l'emploi.

A l'unanimité, le conseil municipal instaure la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au sein de la commune selon les conditions énoncées et autorise le maire à verser cette prime aux agents.

4. Equipements sportifs de la salle polyvalente Suzanne PARISOT :

Le Maire alerte que la salle polyvalente est équipée de paniers de basket qui ne sont plus aux normes d'utilisation. Ces équipements ont été utilisés une fois par le club de Saint-Loup, de plus il n'y a plus de marquage au sol. M. Le Maire explique que l'entretien annuel est coûteux.

Arrivée de M. MEUNIER à 17h22

M. Le Maire propose de démonter ces équipements et souhaiterait l'aval du conseil pour effectuer le démontage. Le coût s'élèverait à environ 700 €.

L'ensemble des membres du conseil valide le démontage de ces paniers de basket.

5. **Votes des comptes administratifs commune, service annexe eau et assainissement**

Le Maire rappelle qu'en application de l'article I2121-14 du CGCT, le Maire ne peut ni présider la séance lors de l'examen du compte administratif, ni participer au vote. Les membres du Conseil Municipal doivent élire un président de séance.

M. Le Maire suggère de désigner la doyenne du conseil, Mme GALMICHE Gisèle.

Le Maire demande aux membres du conseil de soumettre leurs remarques ou questions éventuelles.

M. DOILLON souhaite une présentation détaillée, la lecture des documents transmis par mail étant difficile. Il précise qu'il n'a retiré les documents sous forme papier que ce jour.

Les travaux les plus importants réalisés sont les suivants :

- sur les services de l'eau et de l'assainissement :
 - Travaux rue Fontaine anneau
 - Travaux station (bypass, compteurs)
 - le raccordement à la féculerie
 - Démarrage du schéma directeur de l'eau et de l'assainissement.
- sur la commune :
 - Site internet
 - Paiement des travaux SIED de 2019
 - Acquisition de terrain à Mme BILQUEY (reste à réaliser 2023, acquisition fin janvier 2024)
 - Réfection du pont et du garde-corps à l'étang
 - PPMS
 - Remplacement porte salle polyvalente
 - Serveur amont à l'école
 - Jeu de l'école maternelle

M. DOILLON sollicite la lecture des résultats.

M. Le Maire donne lecture des affectations.

M. DOILLON demande si les services de l'eau et d'assainissement ont été abondés par le budget de la commune.

M. HAMANN rappelle que la commune a versé respectivement 150 000.00 et 48 000.00 €. Il informe que la collectivité a perçu un acompte de subvention de 50%, suite aux travaux d'eau réalisés, mais qu'il subsiste des restes à réaliser par rapport au contrat ZRR.

M. DOILLON fait remarquer que nous avons de bonnes surprises sur la partie énergie et combustible prévision 80 000.00€ réalisation 40 000.00 €. Cependant, les travaux de voiries ont doublé.

M. HAMANN énumère que les dépenses liées à ces travaux correspondent entre autres à l'acquisition d'enrobé, et la réalisation de fauchage.

Arrivée de Mme KOWALIK à 17h39

M. DOILLON désire savoir pourquoi nous avons du FCTVA en fonctionnement ?

M. le Maire explique que le FCTVA sur le fonctionnement est le reversement d'une partie de la TVA sur les articles 61521, à 61523 (terrain, voirie...).

M. DOILLON souhaite des précisions sur les articles 2111, 2151 et 21534.

M. Le Maire informe que :

- l'article 2111 correspond à l'acquisition de terrain à Mme BILQUEY (Futur lotissement le PATRIACHE),

- l'article 2151 est relatif à la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la rue Henri DUHAUT

- l'article 21534 travaux SIED de 2019 électrification de la rue Henri DUHAUT.

M. DOILLON s'interroge sur le prêt prévu et non réalisé.

M. Le Maire répond que ce prêt était prévu pour les travaux rue Henri DUHAUT. Ces travaux n'ont pas été finalisés en raison du non-retour de la préfecture pour les dossiers de subvention. Les dossiers déposés en 2023 sont reportés en 2024.

M. DOILLON désire connaître l'impact des augmentations du tarif de l'eau.

M. Le Maire déclare que les usagers ont moins consommé de m³ cette année et l'impact n'est pas connu.

M. DOILLON propose que le tableau de courbe, établi en début de mandat soit réactualisé. Il regrette que l'augmentation du vote des tarifs eau et assainissement soit sans prospective réelle.

M. Le Maire affirme que la transition tarifaire du prix de l'eau et de l'assainissement se fera en douceur pour les corbinusiens qui ne subiront pas une augmentation conséquente.

Il rappelle que nous ne disposons pas des documents COPIL pour les transferts de compétences, il cite le syndicat des 4 rivières qui sera en délégation totale. Cependant il convient de rappeler que la communauté de communes ne se dirige pas vers cette direction.

Le maire s'interroge si le transfert sera effectif au 1 janvier 2026 en raison des élections.

M. DOILLON souhaiterait connaître les restes à réaliser du service eau et demande si un nouvel emprunt a été réalisé en 2023.

Le maire précise que les restes à réaliser des dépenses du service de l'eau concernent les travaux de la Fontaine Anneau, ainsi que le schéma directeur. En recettes, il reste 50 % des subventions à percevoir sur l'ensemble des travaux restants. Aucun emprunt n'a été réalisé. De plus aucun abondement n'est prévu par

le budget commune sur le service de l'eau pour 2024. Cependant le service assainissement nécessite un abondement de 20 000.00€.

M. DOILLON met en doute l'efficacité de l'exécutif par rapport aux budgets.

M. Le Maire quitte la salle du conseil pour le vote.

Mme GALMICHE Gisèle préside la séance et met aux voix le compte administratif 2023 de la commune, puis du service de l'eau et de l'assainissement.

A la majorité, 3 contres (Mme KOWALIK et son pouvoir, et M. DOILLON), le compte administratif 2023 de la commune est approuvé.

M. DOILLON tient à préciser qu'il vote contre le compte administratif pour les raisons suivantes : absence totale de présentation et pas de rappel des grandes lignes « il faut apprendre à lire un budget ».

Les comptes administratifs de l'eau et de l'assainissement sont mis aux voix respectivement. A la majorité, 3 contre (Mme KOWALIK et son pouvoir, et M. DOILLON), les comptes administratifs sont adoptés.

M. Le Maire souligne à M. DOILLON qu'il serait appréciable qu'il transmette ses questions avant la réunion du conseil afin d'y répondre au mieux et pas le jour présent. De plus il conviendrait qu'il soit plus présent aux réunions des commissions, pour rappel la dernière commission CCID absent sans excuse.

M. DOILLON déclare que l'ordre du jour doit se préparer.

M. Le Maire précise que l'ordre du jour est préparé avec l'ensemble de son équipe et pas tout seul.

6. Approbation des comptes de gestion : commune, service annexe eau et assainissement 2023

M. Le Maire fait part que Le receveur municipal a transmis les comptes de gestion commune, eau, assainissement 2023. Les écritures comptables sont conformes aux résultats de nos comptes administratifs 2023. Ces documents doivent être approuvés par le Conseil Municipal.

A l'unanimité, les comptes de gestion 2023 sont approuvés.

7. Vote des taxes 2024

Le Maire rappelle que le taux communal voté en 2023 pour le bâti était de 39%, pour le non bâti de 39.65% et la taxe d'habitation (hors résidence principales et logement vacants) 5.69 %.

Il propose de maintenir ces taux pour 2024.

M. DOILLON déclare que si pas d'augmentation pour les administrés donc équilibre budgétaire.

M. Le Maire précise que l'augmentation des bases aura un impact malgré tout sur l'imposition des particuliers. Cette augmentation n'est pas due à la collectivité mais à l'état.

M. DOILLON affirme que toutes les municipalités effectuent des travaux d'eau et d'assainissement. On réalise un transfert de subvention de la commune pour l'équilibre des budgets. Cependant la municipalité n'a pas en contrepartie baissé la taxe foncière pour palier à l'augmentation des tarifs de l'eau.

8. Vote des budgets primitifs : commune, service annexe eau et assainissement 2024

Le Maire présente le tableau des investissements suivants :

PROGRAMME DES TRAVAUX 2024 - COMMUNE					
Imputation comptable dépenses	Investissement	Dépenses T.T.C.	BP 2024	Recettes	Imputation comptable recettes
chapitre 20 Immobilisations incorporelles					
203- Frais d'études	Logiciel GESTCIM (logiciel cimetière)	2 298.00 €	2 300.00 €		
chapitre 204 Subventions D'équipement					
2041582 GFP batiments et installations	Travaux aménagement esthétique avenue de Fougerolles SIED	77 343.03 €	77 343.03 €		
chapitre 21 Immobilisations corporelles					
			1 104 984.11 €		
2111- Terrain nu	Achat de terrain Pierre DUHAUT Acquisition de terrain – futur lotissement le « PATRIACHE » (RAR)	30 000.00 € 54 567.50 €	85 000.00 €		
2116 - Cimetières	Trottoirs -	15 915.50 €	16 000.00 €		
2117-Bois et forêt	Forêt (RAR)	30 209.00 €	30 209.00 €		
212-Aménagements et aménagements terrains	Aménagement zone commerciale plantation	6 483.60 €	6 500.00 €		
2131- Bâtiments publics	Aménagement allée école (LEA TP) (RAR) Travaux de rénovation mur extérieur école primaire-préau Réfection couverture de la chapelle Réfection couverture préau de l'école	11 391.44 € 26 493.00 € 10 000.00 € 34 000.00 €	82 391.44 €		
2135-Installations générales	Parquet salle adjoint	1 972.80 €	2 000.00 €		
2138-Autres constructions	Fourniture et installation d'une cellule sanitaire (toilettes publiques)	28 000.00 €	28 000.00 €		
2151-Réseaux de voirie	Aménagement et sécurisation Rue Henri DUHAUT (556 404.34 TTC) et rue Georges et Pierre HENRY (188 393.42 € TTC)	744 797.76 €	750 000.00 €	86 251.52 € 20 516.00 €	art 1321-subventions équipements état art 1323-subvention équipements département
21538-Autres réseaux	Etudes de faisabilité réseau de chaleur (RAR) Eclairage zone commerciale Aménagement esthétique avenue de Fougerolles (SIED)	11 898.00 € 11 160.00 € 72 223.71 €	97 978.00 €	3 720.00 €	art 1328-subvention équipement autres
2182-Matériel de transport	Nouveaux véhicule	30 000.00 €	30 000.00 €		
2183-Matériel de bureau et informatique	Giga média – poste info (RAR) Acc serveur NAS Maine	1 710.60 € 1 805.60 €	3 610.60 €		
2184- Mobiliers	support vidéo projecteur école HDMI	766.80 €	800.00 €		
2188-Autres immobilisations corporelles	Numerisation des registres des actes d'état civil	3 168.00 €	3 200.00 €		
chapitre 041 Opérations patrimoniales					
21534-Réseau électricité	Travaux aménagement esthétique avenue de Fougerolles SIED	28 621.90 €	29 000.00 €	29 000.00 €	art 13258 - subventions équipement -autres groupements

PROGRAMME DES TRAVAUX 2024 - EAU					
Imputation comptable dépenses	Investissement	Dépenses H.T	BP 2024	Recettes	Imputation comptable recettes
chapitre 20 Immobilisations incorporelles					
2031-Frais d'études	Schéma directeur eau	60 700.00 €	60 700.00 €	30 350.00 €	art 13111- sub agence de l'eau
Chapitre 21- Immobilisations Corporelles					
21581-Service de distribution eau	Travaux raccordement bunjalow Detecteur de fuite (RAR)	2 500.00 € 4 611.00 €	2 500.00 € 4 611.00 €		
21758-Inst. Mat. Et outillages techniques	Travaux station traitement eau (carbon, telegestion)(RAR)	51 779.00 €	51 779.00 €		
Chapitre 23- Immobilisations en cours					
			644 894.00 €		
2315-Installations, matériels et outillages techniques	Solde travaux Fontaine anneau, travaux forêt, foras, Troènes, Fougères RAR Fontaine anneau	449 300.00 € 195 594.00 €	449 300.00 €	145 000.00 € 188 913.11 €	art 13118-sub autres art 13111- sub agence de l'eau

PROGRAMME DES TRAVAUX 2024 - Assainissement					
Imputation comptable dépenses	Investissement	Dépenses H.T	BP 2024	Recettes	Imputation comptable recettes
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles					
2031-Frais d'études	Schéma directeur assainissement	45 000.00 €	45 000.00 €	27 000.00 €	art 13118-sub autres
Chapitre 21- Immobilisations corporelles					
21532- Réseau d'assainissement	Travaux Fontaine anneau	200 000.00 €	200 000.00 €	110 000.00 €	art 13111- sub agence de l'eau
21562-Service d'assainissement	Travaux raccordement bunjalow	2 500.00 €	2 500.00 €		

M. DOILLON s'interroge sur le fait que tous les arbres ne sont pas taillés à la zone commerciale.

M. Le Maire déclare que les agents ne peuvent plus réaliser la taille des arbres pour raison de sécurité et sera effectuée par un prestataire local.

M. DOILLON demande si un comparatif a été réalisé avec d'autres prestataires.

M. le Maire indique que oui. Le prestataire proposait un coût de 12 € par arbre, prestation peu onéreuse par rapport au travail à réaliser.

M. DOILLON demande si les travaux du préau à l'école sont une reprise complète de l'ensemble.

Réponse par l'affirmative de M. Le Maire.

M. DOILLON s'interroge sur l'installation d'une cellule des toilettes publiques qu'il découvre.

M. Le Maire rappelle que ce projet faisait partie de leur profession de foi et que depuis environ 2 ans on en parle.

M. DOILLON propose de réaliser plutôt un aménagement simple dans la salle d'asile. La pose d'une cellule est un investissement important pour une petite commune. Avons-nous une fréquence d'utilisation ?

M. Le Maire répond qu'il est difficile d'en mesurer la fréquentation. De nombreuses personnes se déplacent au parc, mais également lors des enterrements ou autres cérémonies à l'église. Nous mettons à disposition les toilettes de la salle d'asile si nécessaire.

M. HAMANN fait part aux membres du conseil que Mme MENIGOZ, infirmière, installera son futur cabinet infirmier sur le parking Jean-Jacques BEUCLER. M. le maire remercie M. DOILLON pour cette suggestion.

M. HAMANN informe qu'il sera changé une grande partie des bordures de trottoirs à la Fontaine Anneau recouverts d'un tapis en enrobé.

M. Le Maire explique qu'une nouvelle consultation des entreprises est relancée pour la rue Henri Duhaut. Nous attendons le retour de cette consultation.

M. Le Maire donne lecture des budgets eau et assainissement 2024.

Mme GALMICHE demande à quelle fréquence le charbon actif doit être changé à la station d'eau.

M. HAMANN explique que normalement le charbon doit être changé tous les 5 ans. Le nôtre n'a jamais été changé, celui-ci est colmaté.

M. MEUNIER informe qu'il conviendra de prévoir certainement des dépenses supplémentaires dans le cadre de la DECI (défense extérieure contre l'incendie). M. Meunier s'interroge sur 2 postes incendies supplémentaires ou une nouvelle réserve. En effet, nous disposons actuellement de 2 réserves de 120 m2 qui ne sont plus suffisantes car BRICOMARCHE a ouvert un Drive. Nous nous sommes rapprochés des services du SDIS. Nous pourrions peut-être solliciter le LIDL qui dispose d'une réserve. Les communes devront certainement rétrocéder cette compétence à la CCHC.

M. DOILLON rappelle que les collectivités ont l'obligation d'un schéma directeur pour bénéficier des subventions dans le cadre de travaux d'eau et d'assainissement. La CCHC va également faire un schéma dans le cadre du COPIL pour mesurer pour chaque commune les besoins. Actuellement, l'agence de l'eau subventionne ces études deux fois (CCHC/Commune), ce qui est aberrant.

Départ de Mme Emilie LASSAUGE à 18h35.

Mme KOWALIK demande le coût de l'étude de faisabilité de la chaufferie biomasse.

M. Le Maire indique que l'on a reçu la facture d'un montant d'environ 11 800.00€.

M. DOILLON demande le montant des subventions attribuées pour la rue Henri DUHAUT.

M. HAMANN informe que le département versera environ 20 000.00 €, nous bénéficions d'amendes de police à hauteur de 4 000.00 € et espérons un taux de retour de subvention DETR de 20%. Aucune subvention ne sera attribuée pour la rue Georges et Pierre HENRY.

M. DOILLON regarde les travaux sur les communes de Jussey et Saulx qui ont bénéficié de subventions beaucoup plus importantes, des travaux pour un coût de 750 000.00 € avec des subventions de 85 000.00 €.

Mme KOWALIK demande : pour la rue Gilbert DUHAUT, cela fait 20 ans qu'il y a des problèmes, pourquoi ne pas inclure le virage devant l'ancienne agence postale dans les travaux ?

M. Le Maire lui rappelle que cette route est départementale.

Mme KOWALIK signale qu'en direction de Saint-Loup, avenue Albert Thomas, 2 gros trous sont à reboucher et que c'est très dangereux.

M. DESCHASEAUX et M. BORDOT informent que la mairie de Saint-Loup va réaliser sur deux années des travaux sur l'avenue Albert THOMAS.

M. DOILLON rappelle que des crédits pour 400 000.00 € ont été prévus pour un prêt en 2023, qui n'ont pas été réalisés. Il demande le montant du prêt pour 2024.

M. HAMANN déclare qu'un prêt de 580 000€ est prévu, mais que l'on attend le retour des financeurs avant de pouvoir consulter les banques.

M. Le Maire informe que le projet de l'aménagement de l'ancienne cure est abandonné ainsi que les travaux pour les cours de tennis (report l'année prochaine). Il précise que les travaux de voirie (PATA) sur la route avenue A. Thomas sont programmés fin avril, début mai.

M. BORDOT demande si des travaux sont prévus pour la rue du Contour.

M. Le Maire signale qu'il convient d'attendre le retour du schéma directeur avant de programmer des travaux.

Les membres du conseil, à la majorité, 3 contre (Mme KOWALIK et son pouvoir et M. DOILLON), votent respectivement les budgets de la commune, du service de l'eau et de l'assainissement.

M. DOILLON déclare que cette nouvelle présentation du tableau des investissements convient mieux que celui de l'an passé.

Informations diverses :

Mme KOWALIK demande si le problème d'eau chaude est résolu pour le nouveau locataire.

M. HAMANN explique que la puissance kWh, souscrite par le locataire, n'était pas suffisante et que les deux cumulus d'eau chaude ont été changés.

M. MEUNIER demande s'il est possible de revoir la pratique des relevés des ordures ménagères et propose une relève toutes les 6 semaines pour les OM et le tri toutes les semaines.

M. DOILLON renseigne que l'on dispose d'un régime dérogatoire avec un relevé tous les 15 jours par rapport au régime général. La question des poubelles irrite toujours les gens. On trie toujours plus mais le coût reste toujours important. Les choses peuvent encore évoluer.

M. HAMANN évoque le problème du Petit Chariot dont les poubelles n'ont pas été relevées en raison d'un problème puce absente ou défectueuse. Le SICTOM n'a pas voulu à la demande du Petit Chariot procéder à un nouvel enlèvement. Il a fallu qu'il intervienne personnellement pour obtenir un nouveau

conteneur que les agents sont allés chercher pour faire le transfert des déchets et permettre d'obtenir une levée le lendemain, situation très problématique pour un commerce de bouche.

M. DOILLON affirme que l'employé du SICTOM a respecté les règles. Il propose qu'on le sollicite pour gérer ce type de problème avec le SICTOM.

M. GOURGUECHON informe que M. FORQUIN Pierre doit couper sa haie.

M. MEUNIER évoque la problématique de M. FORQUIN par rapport au coffret gaz à enlever mais qui n'est pas du ressort de la commune.

M. GOURGUECHON demande si la pierre devant le Petit Chariot sera enlevée.

M. MEUNIER annonce que toutes les pierres seront enlevées pour les mettre au square.

M. JEANNEY demande si la commune procède à la dératisation de ses réseaux car il y a un problème devant l'habitation de Mme AMBERT.

M. HAMANN propose de contacter la société SOS NUISIBLE pour faire une campagne.

M. JEANNEY informe que M. FORQUIN a enlevé les gros sapins entreposés depuis plus de 2 ans près des HLM.

M. MEUNIER indique le problème des piles de bois toujours stockées rue des Troènes qui n'appartiennent à personne. Il convient de laisser encore un délai d'un mois avant de procéder à l'évacuation de ces piles de bois et de les distribuer éventuellement aux personnes âgées.

M. DESCHASEAUX informe que des ragondins se sont installés à proximité de son domicile.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h05

Le secrétaire de Séance,
Monique DEVOILLE



Le Maire,
Gabriel HAMANN

